



LEADER



Programme de développement
rural LORRAINE 2023-2027

DECLARATION D'INTENTION DE SUBVENTION EUROPEENNE AU TITRE DE LEADER GAL MOSELLE SUD

Cadre réservé à l'administration

Date de réception :

La présente demande préalable est à adresser au : GAL Moselle Sud,
Terrasse Normandie – ZAC des Terrasses de la Sarre - CS 70150 – 57403 SARREBOURG CEDEX

IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

Pour les personnes morales

Raison sociale : _____

Nom et prénom du représentant légal : _____

Fonction du représentant légal : _____

Nombre de salariés (pour les structures privées) _____

Nombre d'habitants (pour les collectivités territoriales et leurs groupements) : _____

Chiffre d'affaires ou bilan annuel (pour les structures privées) _____ €

Pour les personnes physiques

Nom et prénom _____

COORDONNEES DU DEMANDEUR

Adresse : _____

Code postal : _____ Commune : _____

Tél. : _____ Courriel : _____

IDENTIFICATION DU PROJET

Intitulé du projet : _____

Description du projet

Date prévisionnelle de début de projet (jour/mois/année) :

Date prévisionnelle de fin de projet

Localisation du projet

Informations importantes :

Tout commencement d'opération (y compris le premier acte juridique, par exemple devis signé ou bon de commande ou notification de marché public) avant le dépôt d'une demande préalable rend l'ensemble du projet inéligible.

- Pour tous les demandeurs : il sera nécessaire de fournir **ultérieurement** (lors du dépôt du formulaire de demande d'aide complet), au moins 1 à 3 devis par dépense (équipement, travaux...) pour permettre au service instructeur de vérifier le caractère raisonnable des dépenses :

1/ **Pour les natures de dépenses inférieures à 5 000€ HT**, le porteur de projet doit présenter **au moins 1 devis** pour chaque nature de dépense

2/ **Pour les natures de dépenses entre 5 000€ HT et 90 000€ HT**, le porteur de projet devra présenter **au moins 2 devis** pour chaque nature de dépense.

3/ : **Pour les natures de dépenses supérieures à 90 000 € HT**, le porteur de projet doit présenter au moins 3 devis pour chaque nature de dépense.

- Pour les demandeurs soumis au respect de la commande publique y compris les organismes qualifiés de droit public : il est notamment nécessaire de **tracer la publicité et la mise en concurrence** conformément au Code des marchés publics ou à l'ordonnance n°2005-649 du 25 juin 2005 ou à l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et de **conserver toutes les pièces justificatives** qui seront demandées ultérieurement par le service instructeur.